

JV écrire l'image

Règlement Script Doctoring

Nos services s'appliquent aussi bien aux projets en phase de finition qu'aux projets en cours d'élaboration.

Nous proposons également d'accompagner ou de guider un auteur dans l'écriture.

Étapes à suivre :

1. Par mail, l'auteur envoie le formulaire téléchargeable complété à l'adresse : [**contact@jvecrيرهimage.fr**](mailto:contact@jvecrيرهimage.fr).
2. Après acceptation de notre part, un rendez-vous téléphonique sera mis en place pour convenir de la meilleure formule à adopter en fonction de l'avancée du projet.
3. L'auteur doit envoyer l'intégralité ou l'état actuel de son projet scénaristique par pdf afin d'établir un devis et une date de rendu.
4. Dès réception du devis, l'auteur doit le signer, y indiquer **la mention « bon pour accord »** et nous le renvoyer par voie postale, accompagné **du chèque** avec le montant indiqué. L'auteur doit également joindre **une version manuscrite** de son scénario **identique à la version PDF** envoyée à l'étape trois. Tout document non évalué dans le devis ne sera pas pris en compte.
5. En cas de deuxième phase de consultation, les modalités se feront par rendez-vous téléphonique.

Pièces à fournir :

l'intégralité du projet doit comprendre les éléments suivants :

- Une page de titre.
- Un pitch.
- Un synopsis détaillé.
- Une continuité dialoguée respectant les normes scénaristiques.
- Une note d'intention.
- Facultatif : tout autre document annexe, type fiche personnage ou autre.

Règlement général

- Les scripts doctors ne commencent leur travail de consultation qu'une fois le scénario manuscrit reçu accompagné du devis signé et du moyen de paiement.
- Les scripts doctors n'apportent aucune modification au projet original. Ils ne soumettent que des conseils en fonction de la formule choisie par les auteurs pour les aider à progresser dans leur travail d'écriture.
- Les scripts doctors s'occupent uniquement de la partie écriture du projet. Ils ne donnent aucun conseil sur la technique ou la réalisation.
- Les scripts doctors se donnent le droit, sans engager de frais supplémentaire, de repousser l'échéance de rendu du travail d'une semaine maximum.
- Possibilité de renvoyer le manuscrit annoté sur papier par courrier (5€ de frais de port).